

la Chambre en disant que la laine de Down est de la laine longue. L'honorable député de Bruce-Nord (M. O'Neil) a dit que la laine Oxford Down, dont la longueur est de 4 et 5 pouces, est de la laine longue. Permettez-moi de dire qu'aucune laine de Down, l'Oxford, la Shrophire ou la South Down, n'est pas de la laine longue. L'honorable ministre a dit que l'Oxford Down a 4 ou 5 pouces de longueur; eh bien, celle que nous appelons la laine longue ou laine de Leicester a 9, 10 ou 11 pouces de longueur.

Si l'honorable ministre des douanes est si ignorant sous ce rapport, que pouvons-nous attendre de ses fonctionnaires au port d'entrée? Je m'occupe peu de la manière dont on traite la question. Tout ce que j'ai à dire c'est que nous avons abandonné l'élevage des moutons pour le moment, parce que la laine est d'une valeur comparativement nulle. Un député de la droite a dit qu'il pouvait acheter de la laine canadienne à raison de 20 cents la livre; y a-t-il un homme dans le pays qui essaiera de récolter de la laine à ce prix? Je crois que c'est la quatrième fois que l'honorable ministre des douanes rappelle d'une manière digne ou indigne de lui, que j'ai dit qu'il se fait beaucoup de contrebande dans mon comté. Cela me rappelle ce que M. Mill a dit un jour en Angleterre dans une assemblée d'élection, quand un des ouvriers auxquels il adressait la parole lui demanda: "Monsieur, n'avez-vous pas dit une fois que les ouvriers sont des menteurs?" L'honorable personnage n'eût pas peur de répondre qu'il l'avait dit: "Je l'ai dit, monsieur." J'ai dit qu'il se faisait beaucoup de contrebande. Je n'ai jamais prétendu que mes commentants soient pires ou meilleurs que ceux des autres parties du Canada sous ce rapport.

Je déclare maintenant que je crois qu'il se fait beaucoup de contrebande, et que cela ne se pratique que par une faible partie de la population, et je dis maintenant, comme je l'ai dit alors, qu'un tarif élevé a pour résultat la contrebande, encourage la contrebande. Je suis prêt à reconnaître qu'il se fait de la contrebande, mais par une faible proportion de la population, c'est-à-dire par des hommes qui font de la contrebande un métier, qui en font un état. Je me suis donné la peine de consulter un rapport demandé par un honorable député de ce côté-ci de la Chambre. Je vais en lire quelques extraits pour démontrer que nous ne valons pas moins que nos voisins, que nous ne sommes pas des pêcheurs entre tous au Canada. Ceci ne donne pas le montant des marchandises saisies ou confisquées en vertu de la loi, mais le montant des pénalités imposées en vertu de la loi. Nous ne pouvons pas arriver à une conclusion exacte quant à l'étendue de la contrebande, à la quantité de péchés commis de cette manière dans les différentes parties du Canada; mais pour ce qui a rapport aux amendes, je vais donner lecture des chiffres suivants pour démontrer que l'on n'est pas meilleur dans l'Ontario que dans le Nouveau-Brunswick. Voici la quantité et le montant des pénalités imposées durant l'année aux endroits nommés:

	Quantité.	Montant.
Brockville.....	26	\$ 978
Cornwall.....	14	391
Fort-Erie.....	29	2,967
Hamilton.....	13	3,399
Ottawa.....	19	228
Toronto.....	26	1,554
Windsor.....	26	7,064
Stanstead.....	27	1,480
Woodstock.....	13	665

Woodstock se trouve dans mon comté. Je ne crois qu'il convienne à l'honorable député de nous accuser d'être de plus grands pêcheurs que les autres. Je regrette que la contrebande, qu'aucun trafic illicite de ce genre existe, mais un tarif élevé offre une prime et pousse à la malhonnêteté.

L'item des chiffons en laine est abandonné.

M. ARMSTRONG: Le ministre des douanes se déclare hautement réjoui de ce qu'il ait pu convertir aux vues de la protection quelques députés de ce côté-ci de la Chambre. Je

M. IRVINE

regrette de dissiper cette illusion, mais je dois lui faire savoir qu'aucune conversion n'a été opérée. Les honorables députés de ce côté-ci ont signalé les faux prétextes de l'honorable député et ses collègues lorsqu'ils ont prétendu protéger les fermiers.

La laine est une chose qu'ils pouvaient protéger de manière à accorder de la protection aux fermiers. Je n'ai pas besoin de dire à ce comité ce qui a été si souvent prouvé, qu'il est impossible de protéger les articles dont nous exportons le surplus. Prenons, par exemple, le grain, dont les fermiers du Canada ont une grande quantité à exporter en sus de leur consommation, il est tout à fait impossible de protéger dans ce cas. Mais il y a la laine que nous ne produisons pas en quantité suffisante, qu'ils pouvaient protéger et qu'ils n'ont pas protégée, et non seulement cela, ils n'ont pas eu le courage d'en faire l'aveu.

Tout en prétendant protéger les fermiers, ils n'ont pas eu le courage de dire qu'ils allaient admettre en franchise les laines de rebut, mais ils le firent par un moyen détourné, par arrêté du conseil, pour faire concurrence à la laine produite par les fermiers. C'est un autre exemple où promettant du pain ils ont donné une pierre. Ils causèrent du tort aux fermiers d'une autre manière. J'ai lu le discours du ministre des finances lorsqu'il a proposé ce tarif, et dans lequel il décrit celui qui porte l'étoffe faite de laine de rebut et dont il allait protéger le pays; comment, s'étant trouvé pris dans un orage il se serait aperçu les genoux sortant de ses pantalons et les coudes perçant ses manches; et l'honorable député se proposait de protéger le peuple du Canada contre aucune chose de ce genre à l'avenir. Comment a-t-il tenu sa promesse? Je crois qu'il avait honte d'admettre les laines de rebut en franchise; mais après avoir voté le tarif, il y remédia par un arrêté du conseil. On n'y a pas fait beaucoup d'objection, et il croit que ce serait maintenant une circonstance opportune pour le faire admettre en franchise par acte du parlement. Comme mesure de protection aux consommateurs du pays, on aurait dû lui imposer des droits très élevés afin de l'empêcher de faire concurrence à la laine produite par les fermiers, et comme il a été démontré ce soir, cette industrie devient dans une condition de plus en plus mauvaise. Dans la partie du pays que j'habite se trouve un district où se produisait une grande quantité de moutons et de laine, mais à cause de la concurrence de la laine étrangère et de la laine de rebut, les cultivateurs abandonnent cette exploitation, et ce qui était une source de revenu est maintenant perdu pour le pays. Les cultivateurs ont été lésés d'une autre manière. Je me rappelle parfaitement que des agents des manufacturiers de laine de rebut et de marchands d'étoffes de laine de rebut parcoururent le pays, prétendant vendre les étoffes aux cultivateurs à moitié prix, prenant leurs billets pour le prix de bonnes étoffes, vendant les billets aux courtiers empêchant l'argent et laissant les gens en possession de leurs mauvaises étoffes et les billets à payer. Je suis heureux de penser que le gouvernement a été forcé par l'opinion publique, sinon par les arguments de ce côté-ci de la Chambre, de changer leur politique sur cette question.

M. MILLS: L'honorable député, quoiqu'il prétende nous avoir converti à sa manière de voir, a abandonné la résolution que le gouvernement a soumis à la Chambre et au comité. C'est une position pour le moins aussi extraordinaire que celle de l'honorable député, prétendant nous avoir converti à ses idées, abandonnant sa résolution et acceptant nos vues. Est-ce que par hasard l'honorable député serait le jouet d'une hallucination? Ne fait-il pas erreur à propos de qui a été converti? Mon impression est que l'honorable député et le ministre qui occupe un siège voisin sont ceux qui ont subi le changement. Mon honorable ami, assis à côté de moi, me dit qu'ils n'ont pas été convertis, ils ont été trouvés coupables. Dans tous les cas, il est bon de savoir que ces honorables députés ont une peur salutaire de l'opi-